

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC/CONTRAT DE PARTENARIAT  
rapports d'activité 2010

**séance du jeudi 12 octobre 2011**

**Participants – Membres de la Commission**

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Christophe LEROY, Conseiller municipal délégué
- M. Cyrille MOREAU, Conseiller municipal
- Mme Édith CALONNE, Conseillère municipale
- M. Alain ROUZIES, Association « UFC Que Choisir »
- Mme Françoise LIVET , Association « Vivre en HLM »
- Mme Annie GESLIN, Confédération Syndicale des Familles

**Autres participants :**

- M. Robert FOUBERT, Adjoint au Maire
- M. Frédéric TREIZENEM, Direction Générale des Services
- Mme Sylvie DUVAL , MAFO
- M. Richard TURCO, D.G.A/P. D.A
- M. Michel DORBAIS, Direction des Espaces Publics et Naturels
- M. Christian FECAMP , Direction des Espaces Publics et Naturels
- Mme Sandrine MOUCHEL, Direction de l'Accueil des Publics
- Mme Marie-Pierre DROZ, Direction des Affaires Juridiques
- Mlle Marie ARGENTIN, Direction des Affaires Juridiques

**Absents / excusés:**

- Mme Laurence TISON, Adjointe au Maire
- M. Didier CHARTIER, Conseiller municipal délégué
- M. Olivier RUSCH , Directeur Général Adjoint du pôle Ville Durable
- M. Guillaume GRANDIN, Direction de l'Accueil des Publics
- Mme Agnès FARAILL, Direction de l'Accueil des Publics
- M. Michel DORBAIS, Direction des Espaces Publics et Naturels
- M. Jean-Christophe Buillon, Direction des Affaires juridiques

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le jeudi 9 septembre 2010 afin d'examiner les rapports d'activité 2009 des délégations de service public.

CINEMA DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE

• Monsieur Richard TURCO (Directeur Général Adjoint du Pôle Développement Attractivité) a présenté le premier rapport annuel d'activité pour l'exercice 2010 du Cinéma situé rue de la République.

A titre liminaire, il convient de rappeler que la Ville de Rouen a conclu un contrat de délégation de service public avec la Société Noé Cinémas, le 8 juillet 2010, afin de lui confier la gestion et l'exploitation du cinéma situé rue de la République, pour une durée de 15 ans.

Dans ce cadre, il avait été prévu, avant la réouverture du cinéma au public (1er septembre 2010), la réalisation d'une phase de travaux de rénovation qui s'est déroulée du 9 juillet 2010 au 31 août 2010. Par conséquent, la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) est amenée, ce jour, à examiner l'activité du Cinéma à compter uniquement du 1er septembre 2010 et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

Lors de la présentation du rapport annuel d'activité, les points suivants ont été exposés:

- 35 000 spectateurs ont fréquenté le cinéma au cours des quatre premiers mois d'exploitation du cinéma (remarque: démarrage timide de l'activité du cinéma car le nombre de spectateurs ne correspond pas à la fourchette des chiffres de fréquentation prévus initialement). La croissance de la fréquentation est régulière mais celle-ci est moins rapide que prévue.
- Le chiffre d'affaires s'élève à 178 307,50€,
- le prix du ticket moyen par spectateur est de 5,08€,
- 157 films ont été projetés dont 71 long-métrages en exclusivité (73 étaient classés « Art et Essai », 15 labellisés « Recherche », 24 labellisés « jeune public » et 31 labellisés « répertoire »),
- en 2010, 91% de la programmation était composée de film Art et Essai,
- 25 films sont projetés en moyenne par semaine contre 20 exigés dans le cahier des charges soit une moyenne de séances de 235 par semaine contre 190 demandées au cahier des charges,
- la grille tarifaire mise en place permet une démocratisation de l'accès à la culture,
- intégration rapide du cinéma Omnia dans le domaine culturel rouennais puisque le délégataire a su conclure de nombreux partenariats avec l'ensemble des associations culturelles de la Ville de Rouen et les établissements culturels municipaux (point essentiel du cahier des charges),
- le délégataire doit pour respecter strictement les exigences du cahier des charges atteindre, en 2011, les objectifs fixés en terme de fréquentation annuelle, obtenir les différents labels Art et Essai et réaliser les travaux de remise aux normes du cinéma pour les personnes à mobilité réduite (le permis de construire a été déposé au cours de l'été 2011).

En conclusion, Monsieur Turco a ajouté que le classement « Art et Essai » devrait intervenir en juin 2012 (il faut une année complète d'exploitation de juin à juin pour pouvoir prétendre à ce label) et que le cinéma Omnia participera à la manifestation europacinéma pendant laquelle il est prévue de projeter des films non nationaux. Ceci devrait aboutir à un meilleur partage des films « Art et Essai » sur la Ville de Rouen. Le cinéma devrait bénéficier de subventions en 2012.

Monsieur TURCO a précisé que l'activité du Cinéma Omnia souffrait également de la rude concurrence menée par la Société UGC qui effectue des contreprogrammations des film « Art et Essai ».

Suite à cette présentation, différentes remarques ont été formulées par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- **Sur la réalisation du programme de travaux:**

Madame Edith CALONNE (Conseillère Municipale) attire l'attention de la CCSPL sur le fait que les travaux notamment de mise aux normes des salles pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas encore amorcés puisque le permis de construire a été déposé qu'au début du mois d'août 2011.

Monsieur ROUZIES (UFC que choisir) a également ajouté que le dépôt du permis de construire en 2011 était abusif au regard du calendrier initialement fixé dans le contrat de délégation de service public puisqu'il était prévu une mise aux normes des salles pour les personnes à mobilité réduite (PMR) fin 2011.

Les services de la Ville ont indiqué qu'il était prévu contractuellement et dès le départ que les travaux soient réalisés par phases afin de ne pas fermer le cinéma pendant la réalisation des travaux de rénovation. De plus, Monsieur Richard TURCO a précisé que la prise de retard dans la réalisation des travaux était due au fait que l'objectif de fréquentation n'était pas atteint en 2010.

En effet, au regard du climat concurrentiel présent sur le territoire rouennais et du contexte économique, Madame Jeandet-Mengual a ajouté que les deux parties au contrat ont préféré privilégier la mise en place du matériel numérique en 2011 pour contrer la concurrence. De ce point de vue là, le recul du dépôt de permis de construire est compréhensible.

Toutefois, il a été confirmé que les travaux seront achevés dans leur intégralité d'ici 2014/2015 afin de répondre à l'obligation de mise aux normes des salles de cinéma pour permettre leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Au regard de ces différentes explications, Madame Edith CALONNE a donc suggéré que les avant-premières soient projetées en permanence dans les salles accessibles aux PMR et Monsieur ROUZIES a indiqué qu'il faudrait que la Ville de Rouen demande que les travaux PMR soient engagés rapidement.

Suite à ces demandes, Monsieur LEROY (Conseiller Municipal) a interrogé les services de la ville afin de savoir si la mise en place rapide des travaux pourrait nuire à l'équilibre financier du cinéma.

A cette question, Monsieur TURCO a expliqué que si les travaux étaient fait rapidement, la fermeture du cinéma serait possible mais il faudrait pour assurer l'équilibre financier du cinéma avoir 40 000 à 50 000 spectateurs en plus. Ce qui n'est actuellement pas le cas.

- **Sur le passage des écrans au numérique:**

Madame Annie GESLIN a fait observer à l'ensemble des membres de la CCSPL présents que la France était globalement en retard sur la problématique de l'accessibilité des PMR aux services publics et sur le passage au numérique des salles de cinémas publics en raison du fait que ces travaux sont importants et qu'ils représentent un coût financier important.

Concernant le Cinéma Omnia, deux salles par an seront passées au numérique.

A ce propos, Madame JEANDET-MENGUAL a confirmé que la numérisation des salles coûtait en moyenne 75 000€ par salle. Cela représente un coût non négligeable pour les exploitants.

De plus, l'utilisation de cette nouvelle technologie engendre un coût de fonctionnement supplémentaire puisque les agents devront être formés à ce nouveau métier. Ce changement est comparable à celui qu'il y avait eu lors du passage du muet au sonore.

Selon Monsieur Richard TURCO, 25% des salles indépendantes pourraient disparaître, en France, suite au passage au numérique.

Afin d'éviter la fermeture de ces différentes salles, le Conseil national du cinéma, l'Etat ainsi que les collectivités territoriales (Région-Département) ont mis en place des aides et notamment une aide forfaitaire par écran (10 000€ pour le premier écran et 4 000€ pour les suivants) (dispositif Région-Département).

Consciente des problèmes financiers rencontrés par les exploitants de salles indépendantes, familiales et municipales pour procéder au passage au numérique et pour les rénover, la Région a décidé d'attribuer, dans un premier temps, des aides pour le passage au numérique puis, dans un second temps, des aides pour la restructuration des salles.

Dans le cadre de la première phase d'attribution des aides par la Région Haute-Normandie, une première commission permanente a eu lieu, en octobre 2011, pour examiner l'attribution de ces différentes aides pour les salles indépendantes.

- **Sur le compte d'exploitation:**

Monsieur Richard Turco a été interpellé par Monsieur ROUZIES au sujet de l'existence de la TSA afin de savoir en quoi celle-ci consistait. La TSA est une taxe payable à chaque achat du billet et qui va alimenter un compte de soutien national qui est ensuite reversé aux cinémas indépendants de petite et moyenne taille. Ce système constitue une aide au cinéma et à la production.

Pour Monsieur ROUZIES, cette politique de solidarité a pour effet d'ajouter aux recettes globales des addictifs et des aides spécifiques au cinéma indépendant.

Monsieur TURCO a ajouté, à ce propos, que le délégataire avait mis en place une politique de promotion et d'incitation au cinéma en instaurant un tarif préférentiel jeune public. Cette politique a pour but de favoriser la fréquentation du cinéma et de permettre un accroissement du montant des recettes globales.

Concernant cette remarque, Monsieur ROUZIES a indiqué que la période du matin pourrait être mieux exploitée au motif qu'actuellement la fréquentation du matin rapporte peu et coûte cher en raison de la mobilisation du personnel et de l'infrastructure. Cela crée une problématique économique.

A cela, les services de la Ville de Rouen ont répondu que l'Omnia était ouvert toute la journée afin d'assurer un service public permanent aux usagers. Cette obligation d'ouverture continue est un des objectifs inscrits au cahier des charges.

Enfin, il a été précisé qu'un travail important était mené avec les scolaires et les associations sur le temps du matin.

### **CHAMBRE FUNÉRAIRE – CRÉMATORIUM**

- Madame Sandrine MOUCHEL (Direction de l'Accueil des Publics) a présenté les rapports d'activités de la chambre funéraire et du crématorium pour l'exercice 2010.

Madame MOUCHEL a donc rappelé les principaux faits liés à la délégation de service public de la chambre funéraire :

- le nombre de corps déposés est en baisse (-8,38%) alors que le nombre de décès sur la Commune reste stable. Cela s'explique notamment par la présence de nombreuses chambres funéraires sur les communes avoisinantes (Sotteville-les-Rouen, Petit-Quevilly, Maromme, Darnétal, Bois-Guillaume, Saint-Etienne-du-Rouvray),
- quelque soit le lieu de domicile du défunt, un tarif unique (120,08€) est entré en vigueur le 1er août 2010 conduisant à une augmentation de 5,22% par rapport à l'année 2009,
- le délai légal afin de procéder aux funérailles d'un défunt est de 6 jours. Ce délai a été majoritairement respecté en 2010. En effet, sur les 557 corps déposés à la chambre funéraire en 2010, 255 ont été inhumés dans les 3 à 6 jours à partir dudit dépôt,
- Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2010 s'élève à 55 851€, soit une diminution d'environ 2,82%. Cette diminution résulte de la baisse du nombre d'admissions,
- La redevance correspondante à l'année 2010 s'élève à 2 094€.
- En 2010, le délégataire a procédé à 13 inhumations de personnes dépourvues de ressources suffisantes contre 25 en 2009, soit une diminution de 52%.
- Les prestations rendues par le délégataire sont de très bonne qualité. En 2010, aucune réclamation n'a été enregistrée en Mairie.
- En juin 2010, les installations de la chambre funéraire ont fait l'objet d'un contrôle favorable par le bureau Véritas.
- Le délégataire n'a procédé à aucun travaux ou investissement au sein de la chambre funéraire en 2010.

Suite à cette présentation, Monsieur Frédéric TREIZENEM (MAFO) et Madame Sylvie DUVAL (MAFO) ont abordé la problématique liée à l'échéance du contrat de délégation de service public de la chambre funéraire au 1er juillet 2012.

A ce sujet, il a été précisé que la Ville ne procédera sûrement pas au renouvellement du contrat de délégation de service public de la chambre funéraire aux motifs que :

- l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales n'impose plus au Commune de disposer d'un service public portant sur la gestion et l'utilisation des chambres funéraires,
- la Chambre funéraire ne constitue pas en elle-même un bien de retour au motif que celle-ci appartient à la Société OGF qui l'avait mise à disposition de la Ville uniquement le temps de la DSP,
- le délégataire n'a jamais différencié l'activité privée de l'activité publique de la chambre funéraire,
- l'offre assurée par le secteur privé est suffisante sur le territoire rouennais pour répondre à la demande des usagers.

La Ville de Rouen a uniquement l'obligation de maintenir l'activité de service public portant sur l'organisation et la prise en charge financière des obsèques des indigents. Toutefois, il n'est pas nécessaire de mettre en place une nouvelle délégation de service public pour assurer la continuité de ce service. La passation d'un marché public est suffisant au regard du nombre d'indigents pris en charge par la Ville de Rouen qui est de l'ordre de 25 pour l'année 2010.

A cet effet, un marché public a donc été conclu, le 12 décembre 2011, entre la Ville de Rouen et la Société OGF.

- **Le non renouvellement de la DSP: une décision prise par le Conseil Municipal:**

A ce propos, Monsieur ROUZIES (association UFC que choisir) a souhaité savoir si les membres de la CCSPL seraient informés du non renouvellement de la délégation de service Public.

En réponse à cette question, la Ville a indiqué qu'elle n'avait aucune obligation réglementaire en la matière. Par contre, cette probable décision de sortie de DSP fera certainement l'objet d'un passage en Conseil Municipal au cours du 1er trimestre 2012.

- **L'augmentation des tarifs: un risque lié au non renouvellement de la DSP:**

Enfin, Madame Edith CALONNE (Conseillère Municipale) et Monsieur Rouzies ont indiqué, à titre d'observations, que le seul risque à craindre pour les consommateurs, en confiant entièrement l'activité liée à la chambre funéraire au secteur privé, est de voir les tarifs fortement augmenter.

Monsieur TREIZENEM et Madame Sylvie Duval ont rappelé aux membres de la CCSPL que les augmentations tarifaires étaient déjà gérées par le délégataire. La Ville de Rouen vérifie uniquement que les tarifs proposés ne dépassent pas le plafonnement annuel autorisé par la formule d'indexation prévue contractuellement.

Les services de la Ville de Rouen ont également précisé que le délégataire, lors de la révision tarifaire de 2009, avait rattrapé les augmentations qui n'avaient pas eu lieu depuis plusieurs années tout en restant en deça de ce qui aurait pu être fait depuis de nombreuses années.

Par conséquent, si la Société OGF (délégataire) souhaitait appliquer des tarifs élevés, il l'aurait fait depuis plusieurs années. Pour la Ville de Rouen, le risque d'augmentation tarifaire existe mais il reste limité à l'intention du délégataire de privilégier la qualité du service à l'application de forts tarifs commerciaux.

A ces différentes remarques, Madame Edith CALONNE (Conseillère Municipale) a ajouté que la formule d'indexation permettait tout de même d'encadrer les augmentations tarifaires quand bien même les indices la composant augmenteraient d'une année sur l'autre.

Quant à Madame Annie GESLIN (Confédération syndicale des familles), cette dernière a indiqué que malgré la présence de cet encadrement technique, la grille tarifaire initiale était fixée par délibération en Conseil Municipal. De ce fait, la Ville intervient pour réguler la hausse des tarifs. Le délégataire est limité par la Ville de Rouen dans le taux d'augmentation à appliquer. Par conséquent, le non renouvellement de la DSP permettra au délégataire d'être plus libre dans la gestion des augmentations tarifaires.

En conclusion, Madame JEANDET-MENGUAL a répondu que certes les tarifs étaient initialement déterminés par la Ville dans le cadre d'une DSP mais que chaque année, le contrat donne la possibilité au délégataire de présenter des propositions de révisions tarifaires à la Ville qui contrôle uniquement si ce projet d'augmentation tarifaire est conforme aux dispositions contractuelles.

Dans la pratique, si l'augmentation tarifaire est excessive, la Ville de Rouen a tout de même la possibilité de s'y opposer en demandant au délégataire de revoir sa proposition.

De ce fait, le risque d'augmentation tarifaire suite au non renouvellement de la DSP est à craindre puisque la Ville de Rouen ne sera pas légitime à demander une augmentation tarifaire progressive. Seule la loi du marché s'appliquera.

• Madame Mouchel présente ensuite le rapport d'activité 2010 relatif au crématorium :

→ le 1er Août 2010, une révision tarifaire a été effectuée engendrant une augmentation tarifaire de 4,73%.

→ Par rapport à l'année 2009, le nombre de crémations a augmenté de 18%. Cela s'explique notamment par la progression du choix de la crémation au sein de la société française et de l'exploitation complète des deux fours contrairement à l'année 2009 où l'un des fours avait été inexploité suite à un incendie.

→ En 2010, le chiffre d'affaires a donc augmenté par rapport à l'année 2009 qui a également entraîné une hausse de la redevance d'environ 16,82%.

→ Une augmentation d'activité globale de 18% est à noter en 2010 et ce malgré la présence de deux crématoriums à proximité (Evreux et Yvetot).

→ les prestations rendues sont de qualité. En effet, la certification qualité attribuée à l'ensemble des crématoriums du groupe OGF en 2009 a été renouvelée depuis le 9 septembre 2010.

→ Le crématorium est régulièrement entretenu par la société Facultatieve technologies (constructeur du four) qui effectue fréquemment des travaux d'entretien.

→ Le 8 septembre 2010, la conformité des installations de gaz a fait l'objet d'un contrôle par le bureau de contrôle Veritas.

→ Le 6 novembre 2010, une journée Temps de Mémoire a été organisée par la société OGF (déléataire) sous le parrainage de la Ville de Rouen. Cette journée a pour objet d'accompagner les familles au-delà du parcours des funérailles.

→ Le déléataire a informé la Ville de Rouen que des travaux de remise aux normes environnementales sont à envisager avant 2018. En effet, un arrêté du 28 janvier 2010 impose une diminution des quantités de polluants rejetés avant le 15 février 2018. Le contrat de délégation de service public arrivant à échéance uniquement le 13 janvier 2019, ces travaux de mise en conformité devront impérativement être effectués dans le cadre de cette délégation de service public. Dans cette perspective, une estimation des coûts de remise aux normes environnementales devra être effectuée. Ces travaux seront à la charge du déléataire.

Monsieur Alain ROUZIES, représentant de l'association « UFC que choisir » a fait remarquer à la Ville de Rouen, d'une part, que les tarifs proposés dans le cadre du contrat de délégation de service public du crématorium n'étaient pas excessifs par rapport à la moyenne nationale et que d'autre part, la mise en place d'un comité d'éthique au sein de la Ville de Rouen serait opportun afin de contrôler l'activité des crémations.

• **Sur la création d'un comité d'éthique:**

En réponse à cette question, Madame Jeandet-Mengual a expliqué qu'il existait uniquement un contrôle effectué sur place par les services de la Ville de Rouen afin de vérifier la conformité de l'activité avec l'objet de la délégation de service public du crématorium. En aucun cas, la Ville de Rouen opère un contrôle sur le respect de l'éthique par le déléataire.

De plus, Madame Jeandet-Mengual a expliqué aux membres de la commission consultative des services publics locaux présents que la mise en place d'un comité d'éthique supposait de disposer au préalable d'une demande des usagers à ce sujet.

Or, Monsieur Robert FOUBERT (Adjoint au Maire en charge des affaires funéraires) ainsi que la Direction de l'accueil des publics ont confirmé n'avoir fait l'objet d'aucune réclamation à ce sujet que ce soit dans le registre des réclamations ou lors des cérémonies annuelles.

Selon Monsieur Robert Foubert, si les usagers souhaitent faire des réclamations sur l'atteinte à l'éthique par les pratiques d'OGF, ils le feront. Pour le moment, OGF mène un travail de deuil et d'accompagnement des familles qui est très professionnel. Il n'est donc pas nécessaire de créer un comité d'éthique.

Toutefois, Madame JEANDET-MENGUAL et Monsieur Robert FOUBERT ont confirmé à Monsieur ROUZIES que la question serait posée à OGF et que la Direction de l'Accueil des Publics regarderait si d'autres villes ont déjà mis en place un comité d'éthique concernant cette activité funéraire.

- **Sur l'incendie d'un des fours du crématorium intervenu en 2009:**

Suite à la question sur l'existence d'un comité d'éthique, Monsieur Rouzies a interrogé la Ville de Rouen afin de savoir si l'assureur avait compensé la perte des recettes pour la Ville de Rouen, l'incendie ayant engendré des baisses sur le chiffre d'affaires du fait de l'inexploitation pendant plusieurs mois d'un des fours du crématorium.

Pour Monsieur ROUZIES, la diminution du chiffre d'affaires sur cette période à également engendrée une baisse de la redevance qu'il faut vérifier.

A ce sujet, la Ville de Rouen a rappelé que l'assureur était celui du délégataire et non celui de la Ville et qu'il fallait vérifier les clauses prévues par le contrat en matière d'assurance lors de la survenance d'incendie issue d'un accident.

Monsieur ROUZIES a ajouté à cela qu'il fallait donc savoir si il s'agissait véritablement d'un accident ou d'une faute du délégataire survenue en raison d'un défaut d'entretien du four (rupture d'une des pièces du four).

En conclusion, Madame JEANDET-MENGUAL a indiqué que l'ensemble de ces points serait vérifié.

- **Sur le compte de résultats:**

Monsieur ROUZIES a formulé les remarques suivantes:

- l'inscription d'une clé d'imputation de 5% pour le Directeur Régional alors que celui-ci gère plus de 20 sites,
- concernant le compte d'exploitation, le basculement des factures d'une année sur l'autre,
- les charges du personnel sont en baisse en 2010,
- augmentation de plus de 50 000€ du poste relatif à l'impôt sur les sociétés qui pourrait s'expliquer par la déclaration de l'excédent sur l'impôt sur les sociétés par le délégataire .

A ces différentes remarques, Monsieur Frédéric TREIZENEM (MAFO) a expliqué que:

- les clés d'imputation pour le personnel avaient été vérifiées et aucune anomalie n'avait été constatée,
- le poste des charges d'une année sur l'autre subissait une décroissance légère,
- le décalage existant pour le poste de l'eau et les frais postaux était dû au jeu des factures,
- l'augmentation du poste portant sur l'entretien des installations était lié à l'incendie qui avait généré des frais supplémentaires importants.



En conclusion, aucune anomalie financière n'a été constatée sur les principaux postes financiers. Enfin, Monsieur ROUZIES a attiré l'attention de la Ville de Rouen sur le fait que l'annexe faisant état du contrôle de pollution des fours et de l'évacuation des fumées n'était pas présente dans le rapport annuel d'activité présenté par la société OGF en 2010.

- **Sur la remise aux normes des fours du crématorium:**

Tout d'abord, il convient de préciser que la variation du patrimoine résulte notamment de la remise à niveau des fours qui fait bouger les immobilisations.

Concernant les travaux de remise aux normes du système de désenfumage du Crématorium, ces derniers devront être effectués avant le 15 février 2018 (arrêté du 28 janvier 2010). La Ville de Rouen a précisé que ces travaux coûtaient extrêmement chers.

En effet, selon le devis produit par la société OGF, qui a déjà réalisé les travaux de remise aux normes sur plusieurs sites, les travaux de remise aux normes du crématorium reviendraient avec le terrassement à 700 000€ .

Au regard de ces différents éléments, les services de la Ville mène actuellement une réflexion afin de savoir si il est opportun ou non de confier à l'actuel délégataire la réalisation de ces travaux qui conduirait à prolonger le contrat de délégation de service public de plusieurs années afin de permettre au délégataire d'amortir d'ici l'échéance du contrat ce nouvel investissement.

- **Sur l'existence de tarifs différents pour les exhumations:**

Madame Edith CALONNE (Conseillère Municipale) a souhaité savoir pourquoi il existait des tarifs différents pour les exhumations des enfants de moins de 5 ans et de plus de 5 ans.

A ce propos, Madame Sandrine MOUCHEL (DAP) a indiqué qu'il était, en effet, possible pour les usagers de demander une exhumation des corps des enfants de moins de 5 ans en vue d'une crémation. Le travail étant différent pour les moins de 5 ans et les plus de 5 ans, les tarifs sont différents. Toutefois, Madame MOUCHEL a ajouté que ces demandes étaient très peu fréquentes mais qu'elles existaient tout de même.

### **CONTRAT DE PARTENARIAT**

- Messieurs Michel Dorbais et Christian Fécamp (Direction des Espaces Publics et Naturels) présentent le rapport d'activité 2010 du contrat de partenariat.

Globalement, il est constaté que les obligations à la charge de Citéos sont respectées et les investissements se développent comme prévu. Quelques points complémentaires sont présentés :

- ◆ extension du réseau de télécommunication filaire de 600 mètres,
- ◆ pose de deux switches à Pélissier afin de permettre l'installation du poste opérateur et d'un écran vidéo,
- ◆ mise à jour du réseau de télécommunication Wimax (mise au point des liaisons radio afin de finaliser la communication des 21 derniers équipements avec le PCRT, réorientation de nombreuses antennes, changement du logiciel des antennes CPE, changement de certaines batteries),
- ◆ réception de l'ensemble du réseau Télécom par la Ville de Rouen le 15 décembre 2010 à l'occasion de la remise à disposition des biens de la phase 18,
- ◆ Concernant l'éclairage public, 70 armoires ont été rénovées en 2010. Auparavant, la majorité des points lumineux étaient raccordés sur des relais, qui seront obsolètes en 2013, sans comptage mais

au forfait.

Aujourd'hui, la rénovation consiste à raccorder les points lumineux aux armoires électriques avec comptage et horloges astronomiques.

◆En 2010, 92 rues, 1655 points lumineux ont été rénovés et 133 relais ont été isolés du réseau, 1056 crosses et 441 mâts ont été remplacés.

◆Fin 2010, 39% des équipements sont neufs contre 6% en 2007,

◆le fond de réserves d'effacement de réseaux a été utilisé à hauteur de 162 045€ pour enfouir en sous-sol 1132 mètres de réseaux,

◆le fond de réserves de remplacement des câbles a été utilisé à hauteur de 188 115€ pour procéder au remplacement de 1337 mètres de câbles,

◆la télégestion et la gradation des points lumineux de forte puissance rendue possible grâce à l'utilisation de la « BH technologies » permet de dégager des économies d'énergie (30% à 40% de consommation d'énergie en moins) puisque ce système permet de réguler la puissance à l'armoire pour pouvoir baisser la tension et le niveau d'éclairage (23h-6h). La télégestion de l'éclairage public permet d'ajuster la luminosité. 6 armoires BHT Technologies, qui n'étaient pas prévues au départ, ont été installées sur les boulevards et 250 points lumineux bénéficient de cette technologie.

◆La technologie « Starsens » proposée par philips a été déployée rapidement depuis septembre 2010. 302 points ont été équipés de cette technologie qui permet de régler la puissance de l'énergie aux points lumineux. En 2011, 800 points sont équipés de cette technologie permettant une réduction de 30% d'économie aux heures où elle est activée (23h-5h30).L'utilisation de cette nouvelle technologie permet de conserver un éclairage conforme.

◆Concernant les résultats de la consommation en 2010: le bilan de puissance de la Ville s'élève à 2 407.9 KVA, soit 10 954 214 kWh consommés contre 19 765 590 kWh consommés en 2009, le coût complet de l'énergie à charge de Citéos s'élève à 756 160€ et le loyer énergie à la charge de la Ville s'élève à 700 639€.

◆En 2010, il est donc constaté une baisse importante de la consommation d'énergie.

◆601 demandes d'interventions ont été enregistrées: 205 concernent la signalisation tricolore, 396 concernent l'éclairage public et 176 concernent le matériel déployé sur l'espace public.

◆8,3% des demandes d'interventions sont signalées comme traitées « hors délai ».

◆la plupart des demandes d'interventions sont issues des équipes de contrôle de la Ville qui réceptionnent les réclamations lors de leurs tournées.

◆13 200€ de pénalités ont été infligées à CITEOS en raison d'un taux de pannes injustifié.

◆En 2011, les services de la Ville continueront d'effectuer des tournées nocturnes afin de vérifier les obligations sur les objectifs généraux de CITEOS pour la maintenance préventive.

Suite à cet exposé, différentes remarques ont été formulées par les membres de la CCSPL.

- **Sur la réduction de la consommation d'énergie:**

Monsieur ROUZIES, « représentant de UFC que choisir », a attiré l'attention des membres de la CCSPL sur l'effort réalisé par la Ville de Rouen et le titulaire du contrat de partenariat afin d'aboutir à une importante réduction de la consommation d'énergie grâce au remplacement du matériel électrique qui était devenu obsolète et énergivore.

Monsieur Michel DORBAIS, (Direction des Espaces Publics et Naturels) a ajouté à cette remarque que l'un des objectifs de l'année 2011 était de vérifier en détail la facture réellement acquittée par CITEOS (titulaire du contrat de partenariat) afin de connaître précisément la consommation réelle d'énergie, le montant de la taxe payée sur l'énergie et des frais d'abonnements.

Toutefois, cette étude détaillée des factures d'électricité ne permet pas d'obtenir des baisses futures de loyers au motif que les loyers sont lissés sur la durée du contrat de partenariat, soit 20 ans. Par

conséquent, même si la consommation d'énergie diminue, les loyers restent les mêmes. Pour Monsieur Cyrille MOREAU (Conseiller Municipal), la réduction de la consommation d'énergie n'est pas si conséquente que cela. De plus, un ralentissement de cette baisse de consommation peut-être constaté.

Au regard de cette remarque, la Ville a expliqué que la réduction de la consommation d'énergie était réelle puisque l'audit du réseau des armoires électriques existantes, par CITEOS, avait permis de toiler l'architecture du réseau en procédant à la suppression des armoires qui n'alimentaient plus rien.

- **Sur l'obtention des certificats blancs:**

La Ville de Rouen a reçu, en 2010, les certificats blancs qui constituent des certificats d'économie d'énergie délivrés par ERDF visant à encourager les économies d'énergie. ERDF a attribué ces certificats blancs à la Ville de Rouen pour l'utilisation des nouvelles technologies qui permet d'obtenir de nouvelles réductions de la consommation d'énergie. Grâce à ces certificats, la Ville de Rouen reçoit des subventions (80 000€ pour les années 2007-2008-2009, 30 000€ en 2010). Ces certificats ont été reconduits pour deux ans par ERDF.

Suite à cette observation, Madame Edith CALONNE (Conseillère Municipale) a interrogé les services afin de savoir si l'octroi de ces subventions permettait de payer moins d'électricité par rapport à ce qui était réellement consommé.

A ce sujet, la Ville a précisé, qu'en principe, la facture payée n'était pas inférieure à la consommation d'énergie annuelle, quand bien même des subventions seraient versées, au motif que des travaux d'investissement sont effectués, en permanence, dans le cadre du PPP. Toutefois, il convient d'indiquer que la Ville paie moins que ce que Vinci paie grâce aux loyers lissés.

- **Sur la disparition du tarif régulé:**

A ce sujet, la Ville a précisé que la suppression du tarif régulé d'électricité, prévue par la loi NOME, conduirait à une hausse minimum des tarifs de 6%.

Monsieur Cyrille MOREAU a expliqué que l'application de la loi NOME conduirait à de probables négociations du fait des risques financiers encourus pour le budget coût énergie.

Suite à cette loi, le marché de l'électricité sera ouvert à la concurrence. De ce fait, Monsieur ROUZIES s'interrogeait sur le choix du fournisseur en électricité qui sera fait par la Ville et a proposé que la Ville produise elle-même son électricité.

A propos de cette dernière suggestion, Monsieur Cyrille MOREAU a précisé que la Ville de Rouen pourrait, dans cette hypothèse, bénéficier des certificats énergie verte.

Concernant cette problématique, Madame Jeandet-Mengual a indiqué que la Ville souhaitait à l'avenir conserver ERDF comme fournisseur d'électricité.

- **Sur le contrôle du respect du délai de 48h en matière de maintenance:**

Le contrat prévoit l'obligation pour la Société CITEOS de réparer dans les 48 heures les éclairages publics défaillants. Si ce délai n'est pas respecté, le délégataire doit verser des pénalités à la Ville. Ce qui fut le cas en 2010.

Monsieur ROUZIES a donc salué la persévérance de la Ville de Rouen à veiller à l'obtention du versement des pénalités au délégataire en cas de non respect de cette obligation contractuelle. Madame Jeandet-Mengual a ajouté que la délivrance de pénalités était nécessaire pour que CITEOS sache que la Ville de Rouen contrôle l'efficacité de ces prestations.

- **Sur l'information apportée aux riverains lors de la réalisation de travaux de maintenance:**

A ce propos, Monsieur Michel DORBAIS a informé les membres de la CCSPL que chaque trimestre, une information sera faite aux riverains pour les informer du programme de travaux de maintenance. Cette information se fera par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

Madame Jeandet-Mengual a indiqué que CITEOS devrait progresser sur ce point au motif que cette exigence a été contractualisée dans l'avenant n°2 du contrat de partenariat.

- **Sur l'avenant n°2 du PPP:**

Madame Jeandet-Mengual a informé la CCSPL de la signature récente de l'avenant n°2 du contrat de PPP qui s'est avérée nécessaire pour préciser certaines clauses du contrat.

En effet, suite à l'audit commandé par la Ville de Rouen, le Cabinet juridique avait indiqué à la Ville qu'il n'était pas possible de mettre fin au contrat de partenariat public privé pour des raisons financières (propos confirmés par Edith CALONNE) mais que des éclaircissements juridiques devaient être apportés au contrat.

C'est dans ce cadre que des discussions sur des sujets juridiques et territoriaux ont été menées entre les deux parties au contrat au cours de l'année 2011.

Les négociations ont abouti à ce que la rénovation de certaines zones exclues du périmètre du PPP, qui n'ont pas été remises aux normes dans le cadre du GIP, soit effectuée par CITEOS. A ce sujet, un travail minutieux a été opéré afin d'intégrer dans le périmètre du PPP des zones entières (site pélicier, quartier des musiciens et de la Grand Mare) qui n'étaient pas prévues initialement.

Concernant les rues dont l'éclairage public a été rénové, la Ville et la Société CITEOS ne sont pas revenues dessus. Toutefois, il est à noter que le titulaire du contrat doit à la ville la maintenance sur l'ensemble de ce parc. En effet, à la fin du contrat, l'équipement remis par le titulaire à la Ville ne devra présenter aucun signe de vétusté.

Quant aux logiciels, ces derniers devront avoir moins de 25 ans à la fin du contrat.

S'agissant du vandalisme sur les Hauts de Rouen, la Société CITEOS a accepté de prendre en charge le vandalisme à partir d'un certain niveau notamment pour remettre en lumière certaines zones du territoire qui étaient totalement plongées dans l'obscurité.

- **Sur l'enregistrement des réclamations:**

Monsieur ROUZIES souhaitait savoir si le numéro center (numéro vert) mis en place, dans le cadre du PPP, pour permettre aux usagers de rapporter les problèmes d'éclairage fonctionne bien.

De façon générale, le numéro vert est utilisé mais c'est la Ville (gardien ou le centre de surveillance urbaine) qui prend le relais et qui fait remonter les dysfonctionnements liés à l'éclairage public.

**Remarque:** la Commission Consultative des Services Publics Locaux souhaite que les services de la Ville produise, pour l'année prochaine, une carte spatiale de l'évolution du projet pour voir les zones traitées par CITEOS et l'évolution annuelle.